



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**TROISIEME RAPPORT DU BURUNDI
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

BUJUMBURA, Janvier 2007

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	4
Informations sur la préparation du rapport	5
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	6
Choix de priorité	8
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	9
Objectif de 2010.....	12
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	41
Approche par écosystème	58
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	60
Article 5 – Coopération.....	60
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	62
Diversité biologique et changements climatiques.....	64
Article 7 - Identification et surveillance	66
Décisions en matière de taxonomie	69
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	72
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	72
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	74
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	78
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	81
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	81
Etat et évolution.....	82
Lignes directrices Akwé:Kon.....	82
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	83
Appui à la mise en œuvre.....	84
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	85
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	87
Diversité biologique et tourisme	91
Article 11 – Mesures d'incitation.....	93
Article 12 – Recherche et formation.....	95
Article 13 – Education et sensibilisation du public	96
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	101
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	105
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	108
Programme de travail sur le transfert de technologie et la.....	109
coopération technique	109
Article 17 - Exchange of information.....	112
Article 18 – Coopération technique et scientifique	113
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	115
de ses avantages	115
Article 20 – Ressources financières.....	116
Secteurs	120
D. DOMAINES THEMATIQUES	122
Ecosystèmes des eaux intérieures	124
Diversité biologique marine et côtière	126
Généralités	126
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.....	127
Ressources vivantes marines et côtières	128
Aires marines et côtières protégées.....	129

Mariculture.....	130
Espèces exotiques et génotypes	130
Diversité biologique agricole	132
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	133
Diversité biologique des forêts	137
Généralités	137
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	138
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	144
Diversité biologique des montagnes	147
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	150
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	152

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	BURUNDI
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)
Nom et titre de l'administrateur responsable	Monsieur NDAYIZIGA Oscar, Directeur Général de l'INECN et Point Focal National de la CBD
Adresse	B.P. 56 Gitega, Burundi
Téléphone	(257)403032
Fax	(257)403032
Courriel	inecndg@yahoo.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement (MINATTE)
Nom et titre de l'administrateur responsable	Madame KAYITESI Odette, Ministre
Adresse	B.P. 649 Bujumbura, Burundi
Téléphone	(257)249897
Fax	(257)228902
Courriel	-
SOUSSION	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	<p style="text-align: center;"> MADAME LE MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT  KAYITESI Odette CABINET DU MINISTRE Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement </p>
Date de soumission	Le 16 Janvier 2007

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, à travers l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature qui est l'Institution Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique, avec l'appui financier du Fonds Pour l'Environnement Mondial (FEM) et en concertation avec le PNUD qui est l'Agence d'Exécution du FEM, a préparé le Troisième Rapport de pays à travers les étapes suivantes :

- Mise en place d'un groupe de travail sous la supervision du Point Focal de la CDB qui est le Directeur général de l'INECN,
- Recrutement de deux consultants nationaux avec un mandat suivant :
 - Mener des entrevues avec les différentes parties prenantes et collecter toutes les informations disponibles sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au Burundi et élaborer un document de synthèse articulé sur les grands axes du format de rapport ;
 - Sur base des données de synthèse, élaborer la première mouture du document de troisième rapport de pays ;
 - Organiser et animer trois ateliers de consultations des parties prenantes pour collecter toutes les informations additionnelles pour l'enrichissement du document de synthèse et du troisième rapport ;
 - Préparer le document provisoire à soumettre à l'atelier national pour validation.
- Organisation de trois ateliers de consultation et de concertation des parties prenantes pour la préparation du Troisième Rapport de pays (Les chercheurs travaillant sur la biodiversité, institutions étatiques en charge de la biodiversité et les ONGs et établissements privés oeuvrant dans le domaine de la biodiversité).
- Organisation d'un atelier national de validation et soumission du troisième rapport de pays au secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.

Les Experts ayant contribué pour l'élaboration du Troisième rapport du Burundi sont :

- NZIGIDAMERA Benoît : Biologue à l'INECN ;
- NINDORERA Damien : Juriste Environnementaliste à l'INECN ;
- NTAKIMAZI Gaspard : Professeur de Biologie à l'Université du Burundi ;
- BIGAWA Samuel : Professeur de Microbiologie à l'Université du Burundi ;
- NTUNGUKA Charles : Directeur Général de la Planification Agricole ;
- BARAMBURIYE Juvent : Chercheur à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)
- NYENGAYENGE Diomède : Cadre du Département des Forêts ;
- CITEGETSE Geoffrey : Coordinateur de l'Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux ;
- KARIKURUBU Godelieve : Membre de l'Association Femme et Environnement au Burundi (AFEB) ;
- KANYARU Roger : Cadre de la Direction Générale de la Planification Agricole ;
- BASHIRWA Fidèle : Directeur Des Pêches et Pisciculture au Burundi ;
- NIBONA Pélagie : Cadre du Centre National de Technologie Alimentaire
- RUSHEMEZA Jean : Cadre à l'INECN

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

1. Ecosystèmes

Les écosystèmes rencontrés au Burundi sont répartis en deux grands groupes: écosystèmes terrestres et écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques.

Les écosystèmes terrestres comprennent 4 catégories:

- Les écosystèmes forestiers sont respectivement :
 - des forêts ombrophiles de montagne sur les hautes terres du Burundi situées entre 1600 et 2600 m d'altitude ;
 - des forêts de moyenne altitude se présentant sous la forme de forêts claires et de galeries forestières situées entre 1000 et 1600 m d'altitude ;
 - des forêts de basse altitude situées entre 775 et 1000 m d'altitude.
- Les savanes occupent une partie de l'Est, du Nord et de la plaine de la Rusizi.
- Les bosquets sont rencontrés au Nord du Burundi à Bugesera et dans la plaine de la Rusizi.
- Les pelouses et steppes sont des types de végétation formant principalement les pâturages du Bututsi et d'une partie de Mugamba et du Kirimiro.

Les écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques comprennent des marais, des lacs (lac Tanganyika et lacs du Bugesera dits lacs du Nord.), des mares et étangs ainsi que des cours d'eau.

2. Principaux sites de biodiversité

Les principaux sites de biodiversité au Burundi sont les aires protégées et certains espaces non protégés.

Le Burundi possède 15 aires protégées réparties dans 4 catégories: Parcs Nationaux, Réserves Forestières Naturelles, Monuments Naturels et Paysages Protégés. Ces aires occupent une superficie d'environ 157 662 ha.

Les espaces non protégés comprennent la forêt de montagne de Mpotsa, les forêts claires de l'Est du Burundi, la savane à *Acacia* et les bosquets xérophiiles de Murehe au Nord du pays ainsi que des lacs et des marais.

3. Diversité des espèces sauvages

La flore vasculaire du Burundi est estimée à 2909 espèces réparties en 1046 genres et 195 familles.

La flore non vasculaire comprend la flore algale dont l'inventaire fait état de 1514 espèces, les champignons dont 106 espèces connues réparties dans 24 genres et 11 familles et les bactéries dont les plus étudiées sont celles qui sont pathogènes et/ou utiles sur le plan économique, scientifique ou médical.

L'endémicité de la flore sauvage avec plus de 70 espèces de plantes supérieures est très accentuée en haute altitude.

La faune du Burundi est représentée par des vertébrés relativement bien connus et des

Invertébrés très peu étudiés.

Pour les vertébrés, l'inventaire fait état de 163 espèces de mammifères réparties en 88 genres et 28 familles, 716 espèces d'oiseaux appartenant à 347 genres et 78 familles, 52 espèces de reptiles appartenant à 28 genres et 11 familles, 56 espèces d'amphibiens appartenant à 15 genres et 7 familles, 215 espèces de poissons réparties en 89 genres et 16 familles.

Pour les invertébrés, l'inventaire fait état de 194 espèces de ravageurs des plantes, 51 espèces de Lépidoptères, 209 espèces de Crustacés, 73 espèces de Mollusques et 151 espèces d'Insectes du lac Tanganyika.

L'endémicité est très accentuée en haute altitude dans les forêts de montagne pour les mammifères avec 17 espèces et les oiseaux avec 22 espèces. Elle l'est aussi dans le lac Tanganyika pour les poissons avec 200 espèces et les mollusques avec la quasi-totalité des espèces inventoriées.

En outre, les études faunistiques portant sur les mammifères, les oiseaux et les reptiles indiquent plus 100 espèces menacées de disparition.

4. Diversité des espèces cultivées et des espèces animales domestiquées

Les espèces cultivées sont principalement dominées par les cultures vivrières avec 23 espèces, les cultures de rente avec 7 et les cultures fruitières et maraîchères. D'une manière globale, les plantes vivrières cultivées représentent 87%, le café 8%, le coton, le thé et la canne à sucre 1.7% et les autres 3.3%.

Les animaux domestiques rencontrés au Burundi sont, par ordre d'importance numérique, principalement constitués par des caprins avec 2 races, des volailles, des bovins avec 5 races, des ovins avec 1 race, des lapins et des porcins.

Pour les ressources forestières artificielles, 67 espèces dont la quasi-totalité est exotique, constituent les espèces sylvicoles et agroforestières.

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération		X	
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance			X
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques			X
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes			X
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>			X
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique			X
i) Article 11 – Mesures d'incitation			X
j) Article 12 – Recherche et formation			X
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public		X	
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes			X
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques			X
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie			X
o) Article 17 – Echange d'informations		X	
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique		X	
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages			X
r) Article 20 - Ressources financières			X
s) Article 21 - Mécanisme de financement			X
t) Diversité biologique agricole			X

u) Diversité biologique des forêts		X	
v) Diversité biologique des eaux intérieures			X
w) Diversité biologique marine et côtière			
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides			X
y) Diversité biologique des montagnes	X		

Difficultés et obstacles à la mise en œuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en œuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20)	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	3	3	2	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	1	3	3	3
d) Absence de mesures préventives et proactives	3	3	2	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	2	3	3	3
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	3	3	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	1	2	3	3
f) Absence de transfert de	3	3	3	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	1	2	3	3

technologie et d'expertise																		
g) Perte des connaissances traditionnelles	3	3	2	3	3	3	2	2	3	2	3	3	3	3	2	2	3	3
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	2	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	3	2	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	3	2	3	3	3	3	3	1	2	3	3	3	3	3	3	2	1
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	1	3	2	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	2	2	2	1
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3
o) Absence de partage des avantages	3	3	2	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	2	2	3	3
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	3	3	2	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	2	2	2	3
q) Absence de coopération	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

horizontale entre les parties prenantes																		
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	2	1	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	0	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	2	2	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	0	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
x) Manque de capacité des communautés locales	1	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	3	3	2	3	3	3	3	2	3	2	3	3	3	3	2	2	3	3
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
bb) Guerre depuis 1993-2006	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>La stratégie Nationale et plan d'action en matière de diversité biologique donne des précisions sur les écosystèmes à protéger en tenant compte de la représentativité de territoires phytogéographiques. Actuellement, du fait même que le Burundi se trouve au milieu de l'Afrique, certains des grands écosystèmes de ce continent y sont conservés (Forêt de montagne du système afromontagnard centrafricain : 95% protégés ; Forêts claires du domaine zambézien, 45% protégés, 100 % de la forêt à influence guinéo-congolaise protégée; 100% des forêts xérophiles du domaine oriental protégées).</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures	x		Mise en défens des lacs du Nord, du lac Tanganyika
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	x		Mise en défens du système marécageux de la dépression aride de Bugesera
e) Forêts			Mise en défens des forêts claires et de savanes boisées de la dépression de Kumoso
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique et la Stratégie Nationale et Plan d'Action en renforcement des capacités en matière de diversité Biologique donnent à suffisance des sites vulnérables et/ou de haute richesse en biodiversité qui nécessitent des interventions immédiates de protection.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Cet objectif se retrouve dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique. Objectif 3 : Etablissement, maintien et surveillance d'un réseau intégré d'aires protégées ou d'autres zones spéciales de protection représentatives de la biodiversité.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			

d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VI.

Objectif 2.2		Améliorer l'état d'espèces menaces d'extinction	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Une orientation stratégique similaire se retrouve dans la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique : Assurer une surveillance continue afin de réduire ou d'éradiquer les différents types de menaces qui pourraient influer sur la conservation de biodiversité			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		x	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VII .

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			x
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la			

diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.	
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		
Veuillez préciser ci-dessous.		
<p>La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité Biologique prévoit l'objectif spécifique suivant : Objectif 5: Consolidation de l'utilisation durable et valorisation des ressources biologiques sur base de plans de gestion concertée. Pour atteindre cet objectif les orientations stratégiques définies sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementer l'accès aux ressources biologiques de manière qu'il y ait une utilisation durable; - Protéger et encourager l'usage traditionnel des ressources biologiques compatible avec les impératifs de leur conservation et de leur utilisation durable 		

- Prendre des mesures permettant la satisfaction de la demande dans la limite du maintien et de l'utilisation durable des ressources faunistiques et floristiques

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veuillez préciser ci-dessous.

--

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

--

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

--

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de ce t objectif.

--

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

--

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Sous l'objectif 5: Consolidation de l'utilisation durable et valorisation des ressources biologiques sur base de plans de gestion concertés de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, une orientation a été définie : Bannir les pratiques d'utilisation des ressources faunistiques et floristiques nuisibles à la biodiversité des milieux naturels.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement X.

Objectif 4.3		Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		x	
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Burundi est partie à la Convention CITES, par cet acte, il a exprimé la volonté politique qu'aucune espèce de flore ou de faune sauvage ne serait menacée par le commerce international. Le Burundi est en train de préparer un texte d'application de cette convention pour mieux atteindre cet objectif.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			

Veuillez préciser ci-dessous.
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			x
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
L'objectif 3 : Etablissement, maintien et surveillance d'un réseau intégré d'aires protégées ou d'autres zones spéciales de protection représentatives de la biodiversité de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique donne une orientation stratégique suivante : Assurer une surveillance continue afin de réduire ou d'éradiquer les différents types de menaces qui pourraient influencer sur la conservation de biodiversité			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			

b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			x
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XII .

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle e t l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			

Veillez préciser ci-dessous.

IV) Veillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			x
Veuillez préciser ci-dessous			
Le Plan d'Action National d'adaptation aux changements climatiques donne des options d'adaptation des éléments constitutifs de la biodiversité aux changements climatiques.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	x		Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques tient compte de la vulnérabilité du secteur agricole
b) Eaux intérieures	x		Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques tient compte de la vulnérabilité du secteur agricole
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides	x		Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques tient compte de la vulnérabilité des paysages arides
e) Forêts	x		Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques tient compte de la vulnérabilité du secteur forestier
f) Montagnes	x		Le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques tient compte de la vulnérabilité du paysage et écosystèmes de montagne
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			x
Veuillez préciser ci-dessous.			
Seul le PANA parle en long et en large de l'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			

b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVII .

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			

Veuillez préciser ci-dessous.
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			

d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			N/A
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			N/A
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
La Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique porte comme objectif 2 : <i>Amélioration des connaissances écologiques nécessaires à l'établissement du réseau de conservation de qualité et à la sauvegarde des éléments menacés de la biodiversité.</i>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVIII .

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a -t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a -t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	x
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision 11/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ? ¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	x
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. ? Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	x
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	x
b) Oui, au niveau national	
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	x
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)

a) Non	x
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)

a) Non	x
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	

Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	x
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Le Burundi est un pays continental situé au-delà des zones de juridiction internationale.	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	
<p>Dans le but de conserver les forêts d'Afrique Centrale, il a été mis en place un organe « COMIFAC » regroupant 10 pays d'Afrique Centrale. Dans le cadre du Centre d'échange d'informations en matière de diversité biologique (CHM), il est prévu la création d'un réseau régional d'échange d'information dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Les négociations sont en cours dans la cadre du Partenariat avec la Belgique.</p> <p>Dans le Cadre de la Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale regroupant 9 pays, il a été créé un Réseaux des Femmes pour le Développement durable (REFFADD) renfermant plusieurs organisations non-gouvernementales nationales.</p> <p>Il existe également un Réseau de l'Afrique Orientale et Centrale sur les ressources phytogénétiques ayant son siège à Entebbe.</p> <p>L'ARCOS (Albertin Rift Conservation Society) est un réseau regroupant les Pays faisant partie des écosystèmes forestiers du Rift Albertin).</p>	

L'initiative du bassin du Nil (IBN) regroupe 10 pays riverain du fleuve Nil et vise notamment l'utilisation efficiente de l'eau pour la production agricole, la protection de l'environnement, le développement socio-économique et partage des bénéfices, le renforcement de la confiance la formation appliquée, etc.

Le Burundi participe également dans le Réseau de recherche Agronomique de l'Afrique centrale et Orientale (ASARECA).

Il participe également dans le réseau des instituts de formation forestière et gouvernance d'Afrique (RIFEAC).

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Dans le cadre du projet Autoévaluation Nationale des Capacités à renforcer, le Burundi est entrain d'élaborer une Stratégie nationale cherchant à dégager les synergies entre les trois conventions de Rio.

Encadrement XLI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F) Les activités en rapport avec la Coopération sont très récentes et les résultats ne sont pas tangibles.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<p>Le Burundi a élaboré et adopté une stratégie Nationale et Plan d'actions en matière de Diversité Biologique dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et renforcement de la base juridique, sa cohérence et son efficacité, pour favoriser la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources de la biodiversité. - Amélioration des connaissances écologiques nécessaires à l'établissement du réseau de conservation de qualité et à la sauvegarde des éléments menacés de la biodiversité. - Etablissement, maintien et surveillance d'un réseau intégré d'aires protégées ou d'autres zones spéciales de protection représentatives de la biodiversité. - Conservation ex situ des éléments utiles et /ou menacés de la biodiversité. - Consolidation de l'utilisation durable et valorisation des ressources biologiques sauvages sur base de plans de gestion concertés et des textes réglementaires - Assurer une utilisation durable des ressources biologiques domestiques - Instauration d'une politique intégrante et d'un cadre de concertation où les responsabilités de tous les intervenants dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont clairement définies - Promotion des biotechnologies qui favorisent l'amélioration et le maintien de la biodiversité - Intégration des préoccupations de la convention sur la diversité biologique (conservation, utilisation durable et partage équitable) dans les différentes politiques et programmes du pays. - Conscientisation sur l'importance de la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques ainsi que sur leur prise en compte dans les programmes d'enseignements - Renforcement des capacités et de technicité par la formation et la recherche scientifique dans le but d'identifier, conserver, surveiller et utiliser durablement la biodiversité et d'évaluer l'impact de toutes ces actions. - Mise en place des procédures d'études d'impacts en faveur de la biodiversité - Mise en place d'un cadre de coopération et de collaboration en vue de favoriser les échanges d'informations et de techniques intéressant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de permettre le transfert de la biotechnologie <p>Pour concrétiser cette stratégie, le Burundi a élaboré et adopté la Stratégie Nationale et Plan d'action en Renforcement des Capacités en matière de diversité Biologique à travers les questions prioritaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion participative de la biodiversité par l'application des textes de lois nationales et des conventions ratifiées en rapport avec la biodiversité - Création de nouvelles aires à protéger ou d'autres zones spéciales de protection représentatives de la biodiversité - Gestion des aires protégées et des boisements sur base des plans de gestion et d'aménagement concerté - Valorisation des ressources biologiques sauvages par des méthodes culturelles - Valorisation des connaissances des communautés de base sur les différents modes d'exploitation des ressources et amélioration de leur accès aux ressources et au partage des bénéfices - Atténuation des menaces pesant sur la biodiversité par des méthodes d'évaluation et de surveillance continues 	

- Connaissance formelle de différentes composantes spécifiques de la diversité biologique pour une meilleure prise de décision pour sa conservation et son utilisation durable
- Prise de conscience des communautés locales, y compris tous les acteurs, pour une meilleure gestion de la biodiversité
- Coordination horizontale entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité

Le Burundi vient d'adopter **un cadre national de biosécurité** assortie d'un projet de loi bâti autour des objectifs spécifiques suivants :

- renforcement des capacités des acteurs en biotechnologie et en biosécurité ;
- adaptation du cadre juridique national ;
- promotion de la prévention des risques de la biotechnologie moderne ;
- développement du partenariat régional et international dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité. sur la

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)

a) Non	x
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	
Les actions prioritaires ont été identifiées dans le cadre de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en renforcement des capacités en matière de Diversité Biologique.	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
Au niveau du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité ont été tenues en compte.	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	
b) Non	x
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	
(e) Les mouvements transfrontières	
II) Si NON , veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	Le Burundi est en voie d'adhérer à la convention sur les espèces migratrices et à l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie.
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Le Burundi vient d'élaborer et d'adopter le Plan d'action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) tenant en compte la biodiversité à travers les secteurs des écosystèmes	

terrestres et aquatiques et de l'agriculture. Ce plan donne des options prioritaires pour permettre l'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques. De plus, le Burundi est en train de développer une Stratégie nationale et un plan d'action à travers le projet d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la protection de l'environnement mondial à travers les trois Conventions de Rio (CDB, CNUCC, CCD).

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	x
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

Le Burundi a mis en place un comité national ANCR pour faciliter la synergie à travers le projet d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour la protection de l'environnement mondial à travers les trois Conventions de Rio (CDB, CNUCC, CCD) (ANCR).

Encadrement XLII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

d) Les documents de politique en matière de diversité biologique ont aidé énormément le pays à la mise en œuvre de la CDB. A titre d'exemple, les lacunes identifiées dans la protection des milieux aquatiques ont été relevées par la création du Paysage Aquatique Protégé du Nord du Burundi avec plus de 30.000 ha. L'insuffisance observée dans la surveillance des aires protégées a été comblée par la mise en place d'une police nationale de l'environnement. Pour combler les lacunes dans la conservation ex-situ, des arboretums publics et privés ont été mis en place. Plusieurs études ont été initiées en rapport avec les essences autochtones et l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité nationale.

Cependant, le Burundi enregistre des contraintes pertinentes liées aux moyens financiers limités et au fait que certaines dispositions de la convention telles l'accès aux ressources biologiques, la protection des connaissances traditionnelles et droit de propriété intellectuelle ne sont pas intégrées dans la législation nationale.

Article 7 - Identification et surveillance

19. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	x
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Il existe des programmes sélectifs pour l'identification des écosystèmes à protéger. A titre d'exemple, une étude d'identification du paysage aquatique du Nord a été élaborée. Il existe également des programmes sélectifs d'inventaire sur les espèces menés au sein de l'INECN et à l'université du Burundi et dans le cadre de collaboration avec les institutions étrangères comme le Musée d'Afrique Centrale de Tervuren.

Au niveau génétique, l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) a entrepris de collectes de gènes à conserver dans sa banque de gènes. Un système de surveillance est instauré pour le suivi du bananier et de la colocase.

20. ? Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	x
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	x
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	x

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

Au niveau des écosystèmes, les programmes de surveillance systématique en vigueur correspondent aux plans de surveillance exécutés dans les aires protégées. Celles-ci au nombre de 15 aires protégées concernent les Parcs, les Réserves Naturelles, les Paysages Protégés et les Monuments naturels couvrant une superficie de 1 57666 ha soit 5,6 % de la superficie totale du pays.

Principaux types d'écosystèmes	Type de végétation	Superficies actuelles (ha)	Superficie des aires protégées (ha)	% de superficies incluses dans les aires protégées par rapport aux superficies actuelles
Forêts	Forêts ombrophiles de montagne	environ 50.000	47500	95
	Forêts sclérophylles à <i>Hyphaene</i>	1200	1200	100
	Forêts mésophylle de Kigwena	500	500	100
	Forêts claires	environ 20000	8716,4	43,58

	Galeries forestières	-	1018	Pourcentage faible
Marais	marais	36563	3799	10
Savanes	Divers types de savanes	90.800	50900	56,05
Milieux aquatiques	-	214000	30600	14,2

Au niveau des espèces végétales, les grands inventaires dans les écosystèmes ont concerné les aires protégées

	Familles	Genres	Espèces
Flore vasculaire			
Gymnospermes	1	1	2
Ptéridophytes	34	77	174
Dicotylédones	133	746	1 961
Monocotylédones	27	222	772
Total	195	1 046	2 909
Flore algale			
Cyanophytes			151
Euglenophytes			95
Chlorophytes			296
Dinophytes			20
Gyptophytes			15
Chrysophytes			24
Xanthophytes			8
Prymnesiophytes			1
Bacillariophytes			904
Total			1514
Total général			4423

Au niveau des espèces animales, l'inventaire donne la situation suivante :

	Familles	Genres	Espèces
Mammifères	28	88	163
Oiseaux	78	347	716
Reptiles	11	28	52
Amphibiens	7	15	56
Poissons	16	89	215
Total	140	567	1202

Au niveau de l'agrobiodiversité, le programme de surveillance concerne les espèces de bananiers et différentes variétés de colocalase.

21. ? Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-)	x

dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
Les programmes de surveillance des menaces de la biodiversité se limitent aux seuls programmes de surveillance exécutés au niveau des aires protégées. En dehors de ces espaces en défens, il n'y a pas de programmes de surveillance proprement dit; sauf des actions sélectives notamment le contrôle des filets de pêche, l'analyse de la qualité des eaux des lacs et rivières.	

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	x
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.

Dans le cadre du plan d'action du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, il est prévu de créer un centre de recherche en biodiversité qui s'occupera de la coordination de la collecte et la gestion de l'information. De Plus, l'INECN dispose d'une banque de données en matière de biodiversité (BioData Bank) qui doit orienter la gestion de la biodiversité. Une Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux (ABO) tient des fiches d'inventaire des oiseaux.

Au niveau du Ministère de l'Agriculture (Département de Défense des végétaux), il existe un recueil de statistiques dans le cadre d'un programme « Analyse des risques Phytosanitaires » (ARP).

Le Département des Pêches et Piscicultures tient des statistiques groupées sous forme du logiciel « Artifish » de la FAO

Au niveau du Département de la Production animale, il existe des statistiques sur les effectifs des animaux et la production animale.

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	x
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

Encadrement XLIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F) les moyens financiers limités n'ont pas permis la réalisation effective des activités de surveillance et d'identification.

Décisions en matière de taxonomie

24. ? Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

a) Non

x

b) Non, mais un plan en cours de développement

c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.

25. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

a) Non

x

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

26. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

a) Non

x

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

La seule activité menée a été l'identification des besoins en renforcement des capacités en taxonomie. Il existe des activités ciblées de recherche c'est le cas à l'université du Burundi, à l'occasion des mémoires de fin de deuxième cycles et de thèses de doctorat.

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28. * 2 Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	x
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	
Le Burundi entretient un cadre de collaboration informelle avec la Belgique dans le cadre de recherche sur la biodiversité notamment au Musée Royal d'Afrique Centrale et à l'Institut Royal des Sciences Naturelles. Le Burundi, à travers l'INECN, vient de créer un cadre de collaboration avec le Centre International de Physiologie et de l'Insecte (ICIPE).	

29. * Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	x
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
Dans le cadre du projet renforcement des capacités en matière de diversité biologique et	

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

renforcement du CHM, une étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités a été menée.

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	X
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.

Le Burundi participe dans le projet « Albertin Rift » basé à l'Université de Makerere en Ouganda qui met en place et enrichit une base de données pour les écosystèmes forestiers du Rift Albertin. Il existe également une collaboration entre l'Université Libre de Belgique et l'Université du Burundi pour le développement de l'herbarium.

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	x
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	x
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	x
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
<p>Dans le cadre de la Collaboration entre l'INECN et l'Université du Burundi, certaines études sont en train d'être menées sur les espèces exploitables dans le but d'envisager une exploitation rationnelle au niveau des aires protégées. Pour les ressources vulnérables, certaines alternatives sont constamment vulgarisées en milieu riverains des aires protégées.</p> <p>De plus, le Burundi a mis en place le Schéma directeur des marais dans le but de gérer rationnellement ces écosystèmes vulnérables et menacés de disparition.</p>	

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
<p>- Le code de l'environnement de juin 2000 prévoit, en son article 88, que la préservation de la diversité biologique, la reconstitution des écosystèmes dégradés et la régénération des espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition constituent une obligation incombant à l'Etat, aux collectivités locales et aux personnes privées, physiques ou morales.</p> <p>L'articles 89 ajoute, quant à lui, que les espèces animales et végétales , ainsi que leurs milieux naturels doivent être protégés et régénérés au moyens d'une gestion rationnelle en vue de préserver ces espèces et leur diversité. L'article 90, interdit et soumet à l'autorisation préalable toute activité susceptible de porter atteinte aux espèces animales ou végétales menacées, en voie de disparition, rares ou remarquables, ainsi qu'à leurs milieux naturels.</p> <p>- le Décret –loi de 1980 portant création des parcs nationaux et des réserves naturelles, prévoit des dispositions y relatives</p> <p>- le Décret de janvier 2000 est relatif à la délimitation des aires protégées.</p> <p>- Le Code forestier de 1985</p> <p>- Le projet de Loi modifiant le décret loi de 1980, a été élaboré dans le sens de renforcer la protection des espèces menacées par l'accroissement des pénalités.</p> <p>- Le Décret-Loi n° 1/033 du 30 juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi.</p> <p>- Le code National de conduite pour la gestion des pesticides.</p>	

35. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.	

L'article 90 du code de l'environnement interdit et soumet à l'autorisation préalable toute activité susceptible de porter atteinte aux espèces animales ou végétales menacées, en voie de disparition, rares ou remarquables, ainsi qu'à leurs milieux naturels. De même, l'article 22, exige des études d'impact environnementale préalable lorsque les aménagements, les ouvrages ou les installations risquent à raison de leur dimension de porter atteinte à l'environnement.

Le code national de conduite pour la gestion des pesticides prévoit en ses articles 23 et 27 des dispositions visant la réduction des risques pour l'environnement.

Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Les moyens financiers restent limités pour assurer la conservation in situ d'une manière effective.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	x
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

Les études d'identification des aires protégées portent toujours des objectifs pour leur gestion. Mais, une lacune importante subsiste notamment celle relative à l'absence de plans de gestion ou leur réactualisation avec les indicateurs mesurables. L'insuffisance de moyens financiers constitue un obstacle pour la mise en place de ces plans de gestion.

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	x

d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
Le Burundi vient de créer un Paysage Aquatique Protégé au Nord du pays qui a permis de conserver plus de 30000 ha du milieu aquatique. Cela a rehaussé la situation de départ qui était de 0,2% à 14,2% de toute la masse d'eau du pays. Cependant des efforts restent à fournir notamment pour la préservation du lac Tanganyika et le système marécageux de la Malagarazi.	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	x
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous	
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
Le Burundi vient de créer Un Paysage Aquatique Protégé au Nord du pays qui a permis de conserver plus de 30000 ha du milieu aquatique. Cela a rehaussé la situation de départ qui était de 0,2% à 14,2% de toute la masse d'eau intérieure du pays.	

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	
La création du Paysage Aquatique protégé du Nord du Burundi est une intégration des aires protégées dans un paysage renfermant : <ul style="list-style-type: none"> - la Réserve Naturelle intégrale de Murehe, - La Réserve Gérée du Lac Rwihinda, - La Réserve Gérée du Lac Rweru, - La réserve Gérée du lac Cohoha, - Les Zones de protection intégrale des lac Gacimirinda, Mwungere, Nagitamo, Kanzigiri 	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	x
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
Une étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités en matière législative, réglementaire et institutionnelle a été menée et a pu identifier plusieurs obstacles et a mis en relief des actions à mener.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
Une étude d'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la gestion des aires protégées a été menée et a pu identifier plusieurs obstacles et a mis en relief des actions à mener.	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	x
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	
Le Gouvernement accorde un budget dérisoire à l'Institution en charge des aires protégées et ce budget reste insuffisant et couvre seulement les salaires.	

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)	
a) Non	x
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.	

Encadrement XLV.

<p>Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>a) Le Burundi a fait un grand effort dans la mise en défens des écosystèmes vulnérables notamment les milieux aquatiques.</p> <p>b) La création du Paysage Aquatique Protégé du Nord du pays est une priorité de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique</p> <p>F) La pérennisation des aires protégées au Burundi nécessite un apport important des moyens financiers. Le Burundi dispose peu de moyens pour leur protection.</p>

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	x
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
Une étude a été menée sur la jacinthe d'eau et son expansion sur les milieux aquatiques du Burundi.	

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
Les mesures ont été prises à travers le code de l'environnement de 2000 et la loi phytosanitaire de 1993 surtout dans ses annexes 3 et 4. Dans le secteur agricole, le pays a instauré l'usage d'un certificat phytosanitaire à l'importation et à la réexportation depuis 2001.	

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	x
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	x
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	x
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	

e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	x
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	
Dans le cadre de la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL), il existe deux conventions phytosanitaire et zoosanitaire qui prévoient des dispositions pertinentes sur le contrôle des espèces nuisibles.	
Dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil, il est prévu l'élaboration d'un cadre de collaboration pour la lutte contre les espèces envahissantes.	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	x
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des	

espèces exotiques.

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)

a) Non

x

b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement

c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.

Encadrement XLVI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

f) Bien que les espèces envahissantes existent au Burundi, les capacités humaines, techniques et financières manquent pour leur éradication.

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?

a) Non

x

b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre

aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)

a) Non

x

b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération

c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)

Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?

a) Non

x

b) Non, mais un bilan est en cours

c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)

Autres informations sur ce bilan.

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non

x

b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
Il existe déjà mais depuis peu une loi sur la propriété intellectuelle qui constitue un cadre pour la protection des connaissances traditionnelles. Le Burundi a créé un cadre adéquat de collaboration entre l'Association des Tradipraticiens (ATRAPRABU) utilisant les plantes médicinales et le Ministère de la Santé Publique.	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	
L'approche participative est recommandée dans la Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté au Burundi.	

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	x
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	x
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	
Le Burundi a mené plusieurs diagnostics participatifs autour des parcs Nationaux de la Kibira et de la Ruvubu qui ont abouti à la mise en place des plans communautaires de conservation et de développement. C'est sur base de ces plans que des microprojets ont été initié et ont permis à la population de s'intégrer dans les activités de conservation.	

Encadrement XLVII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
<ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. 	
f) Les connaissances traditionnelles n'ont pas encore bénéficié d'une attention particulière dans les différentes politiques et lois du pays.	

Article 9 - Conservation ex-situ

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

- Banque de gènes

Le Burundi s'est associé aux autres pays de la Communauté des Pays des Grands Lacs (CEPGL) pour créer à l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) une banque de gènes pour collecter et conserver le patrimoine génétique des variétés végétales plus particulièrement des cultures vivrières aussi bien locales que celles introduites. Il s'agit des céréales, des plantes fruitières, des légumineuses à graines, des légumes, des plantes fourragères. A l'Institut des Sciences Agronomiques (ISABU) également, les ressources phytogénétiques de quelques espèces sont conservées *in vitro* sous forme de microplants.

- Jardin botanique

Depuis 1996, un jardin botanique sur le terrain du campus Rohero de 5,8 ha a été initié par l'Université du Burundi en collaboration avec des Instituts intéressés comme l'INECN. Un autre jardin de 3 ha a été créé à Gisozi sur un terrain accordé par l'ISABU dans le but de la conservation et de la multiplication des espèces autochtones de montagne qui sont menacées de disparition. L'objectif global de ces jardins botaniques est de faire connaître la richesse végétale du Burundi et ses possibilités de développement agricole, et de conserver des espèces locales et introduites ainsi que des espèces pouvant servir de base à la sélection et au remplacement des plantes disparues. En plus du jardin horto-fruiticole et du jardin pour les plantes médicinales, le terrain du Campus Rohero compte un jardin agrostologique comprenant 10 espèces de légumineuses et cinq espèces de graminées ainsi que d'autres espèces menacées d'extinction comme *Kigeria africana*, *Pericopsis angolensis*, *Entenda abyssinica* et *hyphaene benguellensis var ventricosa*.

- Arboretum

Arboretum de Gisozi

Les espèces en voie de disparition qui sont déjà installées en parcelles protégées à Gisozi sont : *Podocarpus falcatus*, *Carapa grandiflora*, *Markhamia lutea*, *Maesopsis eminii*, *Entandrophragma excelsum*, *Podocarpus mulanjanus*, *Strombosia*, *Symphonia globulifera* et *Cordia africana*.

Arboretum privé de Bujumbura

L'arboretum de Bujumbura a été initié depuis 2002 par une société privée. Il se localise dans la

plaine de la Rusizi, au nord du Lac Tanganyika et occupe une superficie de 25 ha. L'Arboretum de Bujumbura a été créé avec un objectif de conserver la biodiversité nationale en danger dans une région à aridité prononcée. L'idée de sa création en 2002 est née dans un contexte de la dégradation généralisée de la biodiversité de la plaine de la Rusizi et partout ailleurs au Burundi, due essentiellement aux différentes actions anthropiques durant la période de crise socio-politique que traverse le Burundi depuis le mois d'Octobre 1993. Ces actions anthropiques ainsi que l'exploitation anarchique des terres, ont modifié lamentablement les écosystèmes de la plaine de la Rusizi, mettant ainsi en danger plusieurs espèces de flore et de faune. L'exemple frappant est celui de l'antilope *Tragelaphus scriptus*, animal commun de l'Arboretum de Bujumbura, qui a pu y trouver actuellement un espace vital où il peut brouter et se développer sans perturbations.

Arboretum de Butaganzwa

L'arboretum de Butaganzwa en construction par l'INECN a été initié depuis Mai 2006. Il se localise dans la région naturelle de Buyenzi et occupe 50 ha. Cette région a été depuis plusieurs siècles tellement habitée qu'il n'y reste plus aucun vestige de végétation forestière, même secondaire. L'arboretum de Kayanza vise donc la préservation de la biodiversité végétale autochtone par la conservation des essences adaptées aux conditions écologiques de la région, la multiplication des espèces en danger, la protection des connaissances traditionnelles et conséquemment l'augmentation de la production agricole et celle du stock en plantes ligneuses participant dans plusieurs usages de la population. Il s'agit donc d'un projet de soutien de la volonté déjà concrétisée par le Gouvernement du Burundi dans l'opérationnalisation de ses programmes à travers la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique mais également dans le maintien des valeurs culturelles ethnobotaniques et celles liées à la médecine traditionnelle.

- Boisements

A la veille de la crise socio-politique d'Octobre 1993, près de 150.000 ha de boisements artificiels avaient été installés au Burundi. Actuellement, les superficies des plantations forestières existantes sont notamment des boisements publics (78.000ha), de l'agroforesterie et petits boisements privés (293500ha). Les essences utilisées sont pour l'essentiel des *Eucalyptus* avec des essences de remplacement qui sont des résineux. Des arbustes légumineux réputés tels que les espèces *Leuceana* et *Calliandra* sont utilisées en agroforesterie. Mais peu d'essences agroforestières autochtones sont vulgarisées dont les plus rencontrées sont *Maesopsis eminii* et *Markhania lutea*.

68. ? Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	x
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Le Burundi possède actuellement quelques études sur les ressources biologiques des milieux naturels qui pourront aider à réglementer leur exploitation. De plus, des activités de distribution des semences forestières à la population pour les cultiver dans des terroirs agricoles se font sur peu d'espèces notamment les souches de bambou de montagne.

En mettant en place l'arboretum de Butaganzwa, le Burundi voudrait créer un centre semencier des essences autochtones qui permettront de réhabiliter les zones naturelles dégradées

Encadrement XLVIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) et d) Des initiatives de création des arboretums sont en train de naître sur base des priorités de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique.

f) Cependant, ces actions restent limités faute de moyens financiers.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

La stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique donne des orientations en

matière de Conservation et utilisation durable des ressources biologiques.

De même, le cadre National de Biosécurité constitue un outil privilégié pour la prévention des risques biotechnologique au Burundi.

Enfin le cadre Stratégie de Lutte contre la pauvreté, qui un document de politique pour la réduction de la pauvreté et la promotion du développement tient compte de la conservation et utilisation durable des ressources biologiques. En effet, Etant donné que le secteur agricole constitue la base de l'économie burundaise, l'objectif recherché est d'accroître les rendements de ce secteur à travers les actions suivantes : (i) l'approvisionnement en intrants à des prix abordables pour les pauvres ; (ii) l'utilisation des techniques culturales les plus performantes, (iii) la vulgarisation des cultures maraîchères, (iv) le développement des technologies de transformation, de conservation et de commercialisation des denrées, ainsi que (v) la maîtrise de la gestion de l'eau. Au total, il est prévu que le taux de croissance de la production agricole passe de 3 % en 2005 à 5 % à l'horizon de 2010.

Pour développer la production animale, le Gouvernement accordera la priorité à la reconstitution du cheptel et à l'amélioration génétique des races animales. En ce qui concerne le gros bétail, le gouvernement mettra en place un programme d'insémination artificielle, susceptible de donner de meilleurs résultats par rapport à l'importation d'animaux peu adaptés aux conditions climatiques du pays. Il encouragera également les cultures fourragères en même temps qu'une attention sera portée sur les espèces légumineuses herbacées et ligneuses qui, tout en fournissant du fourrage de bonne qualité, améliorent la fertilité du sol. Le programme global de reconstitution du cheptel que le gouvernement va entreprendre inclura les petits ruminants, très prolifiques et à cycle court, pour obtenir rapidement les résultats susceptibles de relever le niveau de vie des familles rurales. Il est prévu que le cheptel puisse augmenter de 30 % entre 2005 et 2010.

La relance de la pêche et pisciculture commande d'apporter des solutions aux problèmes de la filière afin qu'elle puisse s'exercer dans des conditions de viabilité suffisante et puisse contribuer efficacement à la nutrition, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté de la population. L'objectif du gouvernement dans le secteur de la pêche est d'augmenter la production du poisson et de promouvoir les circuits d'approvisionnements des régions intérieures en poissons. La stratégie dans ce secteur s'articule sur : (i) la création de la filière pêche et pisciculture ; (ii) une gestion durable des ressources halieutiques et (iii) la négociation des accords de pêche avec les pays riverains du lac Tanganyika.

En vue d'accroître la production du poisson, le gouvernement entreprendra des actions pour : (i) développer l'aquaculture là où elle s'y prête bien ; (ii) encadrer la pêche artisanale ; (iii) renforcer la législation maritime en matière de pêche et réactiver la coopération sous régionale.

Dans le domaine de l'amélioration et protection de l'environnement, le Burundi compte consolider le nécessaire lien entre la sauvegarde de l'environnement et le développement. La stratégie du gouvernement sera ainsi bâtie sur les axes suivants : (i) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques et financières ; (ii) la promotion de la politique nationale de gestion des ressources naturelles ; (iii) la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le gouvernement concentrera ses efforts sur les actions suivantes : informer et former toutes les parties prenantes sur la gestion rationnelle des ressources naturelles ; équiper et former les spécialistes en matière de maîtrise de l'eau ; former et équiper la police de l'environnement ; élaborer les plans de gestion des ressources naturelles, appuyer et accompagner les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles ; redynamiser la commission nationale de l'environnement ; reboiser et aménager intégralement tous les bassins versants ; identifier et introduire des substituants pour protéger les ressources naturelles menacées ; élaborer un plan d'aménagement du

territoire, et explorer l'exploitation des reboisements communautaires comme source de revenu.

71. ? Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

En plus de différentes stratégies adoptées pour la sauvegarde de la biodiversité (Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique et Cadre National de Biosécurité), des mesures législatives et réglementaires ont été prises pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique. C'est notamment le cas du code de l'environnement de juin 2000, du décret de janvier 2000 sur la délimitation des parcs et réserves et du code forestier. De plus, le Burundi a élaboré et adopté un schéma directeur des marais.

72. ? Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	x
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Au niveau du projet de Loi portant modification de la loi de 1980 sur la création des Parcs et Réserves Naturelles, il est prévu des dispositions en rapport avec les usages traditionnels.

73. ? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

A travers le Programme National de lutte Antiérosive et le programme de reboisement du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, et le Programme de Vulgarisation agricole du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, le Burundi encourage les bonnes pratiques à travers le reboisement des zones dénudées, l'aménagement des bassins versants, l'intégration agro-sylvo-zootechnique, etc. dans tout le pays. Ces programmes sont également mis

en œuvre par le secteur privés notamment les associations locales et les ONGs Nationales.

74. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	x
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.	

75. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
Le Burundi dispose d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) et la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire Durable. Les politiques sectorielles de certains ministères mettent en avant des mesures de lutte contre la pauvreté.	

76. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)

a) Non	x
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Il n'y a pas de mécanisme formel, mais il existe un mécanisme participatif incluant les privés dont les ONGs dans les comités de pilotage des projets et programmes concernant la biodiversité et l'environnement. Les Privés et les ONGs locaux participent dans des ateliers et séminaires et bénéficient un renforcement des capacités. De plus, Il existe un mécanisme d'agrément simple de nouvelles ONGs candidates à l'obtention de la personnalité civile. Les privés et les membres des ONGs sont enfin privilégiés pour soumissionner aux services d'expertise par rapport aux agents de la fonction publique notamment dans les études d'impacts, dans les micro-projets environnementaux, etc. Dans le domaine des pêches, les pêcheurs sont impliqués dans l'élaboration de la législation mais également dans l'octroi des permis de pêche.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	x
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont régulièrement menées à travers tout les pays et touchent différents groupes cibles.	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	x
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	
Non, cependant, de manière ponctuelle, une étude financée par l'UICN a été faite par l'Association Burundaise pour la Protection des Oiseaux ; elle concernait l'impact de l'écotourisme sur la réserve naturelle de la Rusizi.	

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	x
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	x
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	x
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

f) L'utilisation durable doit s'accompagner par des mesures, méthodes, et des indicateurs que le Burundi n'a pas encore mis en place.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	x
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Il est prévu dans le cadre du Forum du Bassin du Nil, une étude pour comparer les coûts et les avantages économiques et environnementaux dans différentes sources d'énergie avec des solutions et perspectives. De plus, le gouvernement, en promouvant l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé via une attestation accordée aux tradipraticiens pour des usages médicaux locaux, a ainsi incité ces utilisateurs des ressources biologiques à une gestion responsable.

Signalons également que le pays prône actuellement la gestion participative des boisements domaniaux c'est-à-dire gestion conjointe entre l'Etat, commune et population. Enfin, le pays a incité des microprojets autour de quelques aires protégées qui demeurent cependant insuffisants.

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)

a) Non	x
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	x
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	

d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	
Dans le domaine de l'élevage, le Burundi est avancé dans la mesure où il prône une politique d'élevage en stabulation permanente à la place de la politique d'élevage extensif qui a des effets pervers sur la biodiversité.	

Encadrement L.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:	
a) résultats et impacts des actions entreprises ;	
b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;	
c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;	
d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;	
e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;	
f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.	
f) Des efforts restent à fournir dans ce domaine.	

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	x
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .	
Grâce à l'appui de l'Initiative du Bassin du Nil, un module d'Education environnementale à intégrer dans le cursus du primaire et du secondaire vient de voir le jour. Il en est de même, grâce à la coopération belge, de la naissance d'un diplôme d'étude supérieure spécialisée (DESS) en gestion des paysages et de la biodiversité terrestre , en gestion de l'environnement aquatique ainsi qu'il y a quelques temps (2003-2004) du Diplôme d'étude approfondie (DEA) en Biologie Appliquée dans les deux domaines ci-haut cités en micro biodiversité .	

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.	
Dans le cadre de l'agrobiodiversité, le Burundi soutient plusieurs initiatives de multiplication des plantes et de la production animale au niveau des institutions de recherche notamment l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi et Faculté d'Agronomie de l'Université du Burundi. De plus, pour la biodiversité sauvage, plusieurs études sont menées à l'Institut National pour l'Environnement et la	

90. ? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage-t-il et coopère-t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

L'INECN et l'Université du Burundi coopèrent avec le Musée d'Afrique centrale de Tervuren en Belgique au sein du Programme centre d'Information sur la Biodiversité Africaine (CIBA). Les résultats des recherches à l'université du Burundi et à l'INECN sont publiés respectivement dans la revue scientifique de l'université du Burundi et dans le bulletin scientifique de l'INECN.

Encadrement LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) Plusieurs initiatives ont été menées en matière de recherche et formation mais d'une manière disparate. Il a eu évaluation des besoins en renforcement des capacités. Mais les moyens ne sont encore là pour sa mise en œuvre.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

a) Non	x
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

a) Non	x
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

Au Burundi, les actions d'éducation environnementale et de sensibilisation pour la gestion de la biodiversité sont menées par le secteur public, les média et les ONGs.

- **Institutions publiques**

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme a dans sa mission l'éducation environnementale pour la bonne gestion de l'environnement et beaucoup d'actions ont été jusqu'ici menées. Il s'agit notamment de la production de certains documents comme le concept d'éducation environnementale et le bulletin info-environnement par l'INECN. Il s'agit également des émissions radiodiffusées, télévisées. Deux émissions hebdomadaires à la radio sont animées les mardi et vendredi dont « *Dukingire ibidukikije* ». Le même Ministère anime annuellement des journées spéciales dédiées à l'environnement et par le biais de l'INECN encadre des clubs environnement dans les écoles. Au niveau de l'INECN, des réunions de sensibilisation sont régulièrement menées autour des aires protégées. Avec l'appui de la FAO, le MINATET a édité le document « *Evaluation du volet éducation environnementale dans les écoles primaires et projet de programme de 1^{ère} année* ». Des séminaires, des ateliers, des tables rondes, des symposiums et des expositions sont organisés au cours des journées spéciales dédiées à l'environnement.

Au Ministère de la Communication, le Projet Centre d'information, éducation et communication en matière de la population et de développement (CIEP) comprend dans ses activités le volet environnement.

Au Ministère de l'Education Nationale, un projet d'intégration des thèmes environnementaux dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire a été initié

au Ministère de l'Éducation Nationale.

Au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, des thèmes prioritaires de sensibilisation et de vulgarisation sont identifiés avec la population. Des messages sont préparés et diffusés par le centre multimédia de la Direction Générale de la Vulgarisation Agricole.

- **Medias publiques et privées**

Dans le secteur des médias, les radios suivantes diffusent des émissions environnementales : *RTNB, Bonesha, Isanganiro, RPA, Radio scolaire Nderagakura et Radio Culture*. La presse écrite est relativement peu présente dans le domaine de sensibilisation du public. Un seul journal privé a été créé pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement. Il s'agit du mensuel – *Notre Terre*. Certains journaux publient sporadiquement dans leurs colonnes des articles environnementaux. C'est le cas de « *Le Renouveau* », « *Nouvelle Vision* ».

- **ONGs**

Depuis une décennie, le Burundi connaît une multiplication d'ONGs qui s'occupent de l'éducation et de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement. Elles effectuent des descentes sur terrain pour recueillir des informations à porter au public. Des ONGs non exclusivement environnementales prêtent main forte à la noble mission de sensibilisation et d'éducation à la gestion de la diversité biologique. Ainsi, *l'INADES-Formation Burundi* publie en collaboration avec le *Projet Mycicole* au Burundi de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université du Burundi des brochures de la vulgarisation en technologie mycicole. Cet institut produit également d'autres brochures destinées à la vulgarisation agricole.

La Maison de la Presse du Burundi en collaboration avec *l'Université de Makerere* en Ouganda a commencé en septembre 2002 une série de formation des journalistes en environnement. Deux sessions de formation ont été déjà organisées et plus de 50 journalistes ont été formés ainsi qu'une vingtaine de chefs de quartiers en mairie de Bujumbura sur le concept environnement-salubrité et santé.

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

Des ateliers de sensibilisation de la population locale sont régulièrement organisés autour de plusieurs thèmes notamment :

- Lutte contre les feux de brousse,
- Lutte contre la déforestation,
- Lutte contre la jacinthe d'eau,
- Lutte contre l'exploitation irrationnelle des ressources biologiques (chasse illicite, surpêche, etc.)
- etc.

De plus, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement encadre des clubs environnement dans les écoles secondaires à travers plusieurs activités notamment le

reboisement, les concours environnementaux, les travaux pratiques, les séminaires, etc.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

- | | |
|--|---|
| a) Non | x |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | x |
| c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .

Il y a des initiatives de formation des journalistes environnementaux par la Maison de la Presse qui envoie même ces derniers en formation à l'Université de Makerere (Ouganda) qui accorde des bourses.

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| a) Non | |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | x |

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Au niveau national, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement collabore étroitement avec le Ministère de l'éducation Nationale pour l'Intégration des notions d'éducation environnementale dans le cursus scolaire. Les modules d'éducation environnementale pour les écoles primaire et secondaires sont déjà élaborés dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil.

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	x
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
Le Burundi n'a pas encore élaboré une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP).	

99. ■ Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs, plans, programmes et politiques pertinents.	

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en œuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	x
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) Tous les efforts que le Burundi a déjà fait en matière de protection de la biodiversité ont été possibles grâce à la sensibilisation et éducation du public ; cela étant une des priorités des politiques du pays en matière de conservation et utilisation durable.

f) Cependant, il manque des moyens financiers pour mettre en place une stratégie nationale d'éducation et sensibilisation du public.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, législation encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais législation aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous) | x |
| e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

Le code de l'environnement de juin 2000, prévoit quelques dispositions relatives aux études d'impact environnemental. Il reste à élaborer un texte d'application détaillé sur les études d'impact.

102. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, mécanismes en place | x |

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Pour chaque projet d'investissement, une étude d'impact est demandée. Cette étude est examinée au niveau du Ministère chargé de l'Environnement qui approuve ou rejette le projet.

103. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Le Burundi est partie à plusieurs accords régionaux et multilatéraux en matière de protection de la biodiversité. En effet, le Burundi a adhéré à :

1°. La Convention sur la protection des végétaux entre les pays de la communauté économique des pays des Grands-lacs (CEPGL) :

Cette Convention offre des mesures permettant d'assurer la conservation des végétaux entre les pays membres de la CEPGL telles que :

1. la mise en place et la gestion d'un système de surveillance concernant les ennemis des végétaux ;
2. l'organisation d'un système de prévision et d'alerte,
3. la mise en place d'un système de contrôle et d'inspection aux frontières nationales sur les importations et les exportations des végétaux ; l'établissement et la délivrance des certificats phytosanitaires.

2°. La Convention zoosanitaire entre les Etats membres de la CEPGL

L'objectif principal de cette Convention est la protection de l'élevage grâce à une lutte contre l'introduction et la propagation des maladies des animaux. Pour atteindre cet objectif, la Convention préconise une série de mesures, notamment :

4. l'interdiction ou la restriction des déplacements d'animaux dans le territoire national ainsi qu'à l'exportation ou à l'importation en cas de maladies transmissibles ;
5. l'abattage des animaux atteints par une maladie transmissible.
6. La réalisation d'analyses, tests et épreuves préalables à toutes décisions d'abattage des animaux suspects ;
7. L'autorisation préalable à l'importation et l'exportation d'animaux domestiques.

3°. La Convention phytosanitaire pour l'Afrique

L'objet de la Convention est la promotion de la coopération entre les Etats africains pour une bonne protection des végétaux. La Convention prévoit une série de mesures de protection des végétaux telles que :

8. le contrôle, par chaque Etat membre, pour l'importation des végétaux par des mesures législatives;
9. la prise des mesures de quarantaine, de contrôle ou d'inspection à l'égard des organismes végétaux dont l'importation a été déclarée dangereuse pour l'agriculture en Afrique ;
10. la prise de mesures utiles pour lutter contre les maladies et les ennemis des végétaux qui constituent un danger en Afrique.

4° La Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika

L'objet est d'assurer la protection et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles du lac Tanganyika et son environnement sur base d'une gestion intégrée et la coopération entre les Etats contractants.

N.B. : Le Burundi participe également dans la négociation d'Un cadre de Coopération sur le bassin du Nil.

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?

a) Non	x
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	x
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	x
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	x
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
Le code de l'environnement de juin 200 prévoit des disposition en rapport avec la responsabilité et la réparation en cas de dommage causé à la diversité biologique.	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
Le Burundi a mis en place une police de l'environnement pour prévenir l'atteinte à la diversité biologique. En outre, les conseils communaux ont dans leur mission la protection de l'environnement notamment par leur participation dans la surveillance des aires protégées.	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
Dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil, il y a eu des activités de renforcement des capacités par la formation des cadres sur le droit international de l'eau, le droit international de l'environnement où le volet prévention des dommages à la diversité biologique a été largement abordé. Dans le même ordre d'idée, dans le cadre du Projet Action environnemental transfrontière de l'Initiative du Bassin du Nil, il est envisagé de renforcer les pays pour des activités de surveillance commune de la biodiversité au niveau transfrontalier.	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La loi burundaise prévoit des dispositions en rapport avec les études d'impacts. Cependant, il manque des capacités pour assurer le suivi de ces études sur terrain.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

x

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

x

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Le Burundi reçoit des cultivars de bananiers de l'Université de Louvain en Belgique par le biais de l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique.

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)

a) Non	x
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?

a) Non	x
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?

a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non	x
Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.	

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

f) L'accès aux ressources biologiques est une notion nouvelle non encore existante dans les politiques et lois de conservation. Il faut donc un renforcement des capacités dans ce domaine.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non

x

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non

x

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place

d) Oui, législation complète en place

e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place

f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place

g) Non applicable

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?	
a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

Encadrement LV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre. <p>f) L'accès à la technologie est une notion nouvelle non encore existante dans les politiques et lois de conservation. Il faut donc un renforcement des capacités dans ce domaine.</p>

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)	
a) Non	x
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
Lors de l'élaboration du Cadre National de Biosécurité, une évaluation des besoins en renforcement des capacités a été menée à travers le thème «étude thématique sur les connaissances et pratiques en matière de biotechnologie et de biosécurité au Burundi ».	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	x
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	x
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	
Le Burundi a déjà fait une évaluation des besoins en renforcement des capacités en matière Biosafety Clearing-House et il est en train de négocier un projet y relatif.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

Encadrement LVI .

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>f) Le transfert de technologie est une notion nouvelle non encore existante dans les politiques et lois de conservation. Il faut donc un renforcement des capacités dans ce domaine.</p>

Article 17 - Echange d'informations

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	x

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) Le CHM existe depuis 2002 au Burundi sous le partenariat belge. Cependant, son enrichissement est limité par le manque de moyens pour les points focaux interinstitutionnels.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

x

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

Le Burundi fait partie de plusieurs cadres de partenariat notamment l'Initiative du Bassin du Nil ; la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs ; la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, la Communautés Est Africaine, ASARECA, etc.

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) Non

x

b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration

c) Oui, méthodes en place

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)

x

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Il existe des programmes de recherche conjoints avec AITE sur les bananiers et le manioc.

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)

a) Non

x

b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude

c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
Le Burundi dispose d'un CHM contenant des données utiles pour les chercheurs et les décideurs.	

134. Vôte pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	x
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
Le CHM Burundais a créé des Points focaux interinstitutionnels fournissant des informations au CHM et chaque institution dispose d'une page web sur le centre.	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

f) Les activités de coopération techniques et scientifiques entre les institutions nationales et étrangères sont très limitées et isolées.

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	x
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- a) Le Burundi dispose déjà d'un cadre national de Biosécurité.
- f) Le Burundi n'a pas de capacités humaines et techniques pour la gestion de biotechnologie

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	
b) Ressources extra -budgétaires (identifiées par les donateurs)	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	<p>Don du FEM de 450.000 US\$, à travers deux projet d'activités habilitantes en matière de Diversité Biologique et pour l'élaboration de rapport de pays.</p> <p>Don du FEM de 146.000 US\$, pour la mise en place d'un cadre national de Biosécurité.</p> <p>Don du FEM de 46.700US\$, à travers le projet Renforcement des capacités de la communauté locale à la gestion durable de la biodiversité en faveur de l'Association Burundaise pour la protection des Oiseaux (ABO).</p>
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

--

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	x
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis	
Plusieurs institutions nationales en charge de la conservation de la biodiversité bénéficient de la part du Gouvernement des allocations budgétaires couvrant les salaires du personnel chargé de ces activités de conservation.	

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.	

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	x
b) Oui	

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	x
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique? (décision V/11)

a) Non

x

b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)

a) Non

x

b) Non, mais révision en cours

c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)

Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)

a) Non

x

b) Non, mais révision en cours

c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	
<p>Le Burundi vient de recevoir un don de l'Association Internationale de développement (IDA) et un Don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour le financement du Projet Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres (PRASAB). Ce projet contribuera aussi au renforcement des capacités dans la gestion des terres et ans la protection de la biodiversité. Le Fonds International de Développement (FIDA) appui le Burundi à travers le projet de Relance et de Développement du Monde Rural (PRDMR) et le Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit (PTRPC). Le FIDA compte également appuyer le Burundi à travers le Programme de Réhabilitation du Secteur Elevage (PRSE). La Banque Africaine de Développement (BAD) finance au Burundi le projet d'Aménagement des Bassins Versants (PABV).</p> <p>Tous ces projets ont été élaboré d'une manière participative et concourent à la protection de la biodiversité.</p>	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	

i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.			
Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	x		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	x		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)			x
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			x

g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			x
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	x		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			x
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			x
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	x		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

f) Le Burundi compte sur des dons pour plusieurs activités de conservation de la biodiversité. Cependant, suite au relatiflement de la coopération dû à la guerre depuis 1993, les financements ont gelé.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Écosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	2	2	N/A	2	2	2
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	3	3	N/A	3	3	3
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	3	3	N/A	3	3	3
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	N/A	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	N/A	2	2	2
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	3	3	N/A	3	3	3
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	N/A	2	2	2
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	N/A	3	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	N/A	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	3	3	N/A	3	3	3

k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	3	3	N/A	3	3	3
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	3	3	N/A	3	3	3
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	N/A	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	N/A	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	3	3	N/A	3	3	3
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	N/A	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	3	3	N/A	3	3	3
r) Absence de partenariats effectifs	3	3	N/A	3	3	3
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	2	2	N/A	2	2	2
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	2	N/A	2	2	2
u) Pauvreté	3	3	N/A	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	N/A	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	3	3	N/A	3	3	3
x) Manque de capacité des communautés locales	3	3	N/A	3	3	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	3	3	N/A	3	3	3
z) Faible capacité d'application effective	3	3	N/A	3	3	3
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	N/A	2	2	2
bb) Autres : la guerre vient de connaître durant 13 ans (veuillez préciser)	3	3	N/A	3	3	3

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	<input type="checkbox"/>
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	<input type="checkbox"/>
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)	
a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	x
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous	
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous	
Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)			
Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?		X	
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?		X	
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?		X	
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu " OUI " aux questions ci-dessus.			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Encadrement LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique marine et côtière (Non applicable pour le Burundi)

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	

e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.	

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?	
a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.	

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.				
A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				

f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloseries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h) Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	
i) Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j) Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k) Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l) Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m) Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.	

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	

c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Encadrement LXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	x
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.	

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole ? (décision V/5)	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	
Le cadre national de biosécurité prévoit des mécanismes pour l'évaluation et la gestion des risques	

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	x
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	x
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	x
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	x
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les observations.	

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	x
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pratiques, technologies et politiques complètes identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	

Élément 4 du programme – Intégration	
171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels ?	
a) Non	x
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	x
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	

Encadrement LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Encadrement LXVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

a) Non	x
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

--

Encadrement LXVII.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

--

Encadrement LXVIII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

--

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

--

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

--

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	x
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.	

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?		
Options	X	Précisions
a) Oui	x	Veillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires

b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?

Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-

économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	Veuillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
b) Non	<input type="checkbox"/>	Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs). 		

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
b) Non	<input type="checkbox"/>	Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs). 		

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p> </p>		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?		
Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p> </p>		

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

--

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

--

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non

b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non

x

b) No, mais des évaluations sont en cours

c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

L'étude d'identification du Paysage Aquatique Protégé du Nord du Burundi donne des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans cette région la plus aride du pays. Elle donne également des orientations pour l'utilisation durable de ses espèces constitutives.

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) Non	x
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Diversité biologique des montagnes

Élément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages

193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen

c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

x

d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.

Le Burundi a protégé à 95% toutes les forêts ombrophiles de montagne. Le programme de lutte antiérosive et de reboisement vise essentiellement la conservation des terres mais également de la biodiversité des montagnes.

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen

c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

x

d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

Le Burundi a protégé à 95% toutes les forêts ombrophiles de montagne.

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.	

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages	
197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	x
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de travail.	

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	x
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur le écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	

Élément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	
Il existe des actions sélectives d'identification et de surveillance qui ont été menées.	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	x
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	x
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	

Encadrement LXXIII.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>Le Burundi n'a pas encore nommé le point focal thématique sur la biodiversité des montagnes. Il n'existe pas donc de cadre approprié de travail sur le programme de la biodiversité des montagnes.</p>

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	
<p>Le Burundi participe dans des réunions de préparation des réunions de la Convention. Cependant, cette participation est limitée du fait que le Burundi n'a pas encore nommé des points focaux thématiques couvrant divers domaines de la biodiversité.</p>	

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

--

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	x

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)

a) Non

x

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

Encadrement LXXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

Beaucoup de questions sont apparentées, parfois difficiles à comprendre. Cependant, ce format permet pour chaque pays de faire une autoévaluation sur la manière dont la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB) a été élaborée. Il permet également de mettre en relief les questions pertinentes de la Convention qui devraient être incorporées dans les différents stratégies et plans en matière de biodiversité.

C'est dans cette optique que l'actualisation de la SNPA-DB est une nécessité pour le Burundi.

- - - - -